

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>23.04.2024</b>
Thema	<b>Keine Einschränkung</b>
Schlagnote	<b>Arbeitsmarkt, Kernenergie</b>
Akteure	<b>Schweizerischer Gewerbeverband (SGV)</b>
Prozesstypen	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1990 - 01.01.2020</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Benteli, Marianne  
Hirter, Hans  
Porcellana, Diane  
Zumofen, Guillaume

## Bevorzugte Zitierweise

Benteli, Marianne; Hirter, Hans; Porcellana, Diane; Zumofen, Guillaume 2024.  
*Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Arbeitsmarkt, Kernenergie,  
Schweizerischer Gewerbeverband (SGV), 1993 – 2018.* Bern: Année Politique Suisse,  
Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen  
am 23.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Wirtschaft</b>	1
Wirtschaftspolitik	1
Strukturpolitik	1
<b>Sozialpolitik</b>	1
Bevölkerung und Arbeit	1
Arbeitsmarkt	1
Arbeitszeit	2
Soziale Gruppen	2
Asylpolitik	2

## Abkürzungsverzeichnis

<b>SECO</b>	Staatssekretariat für Wirtschaft
<b>SNB</b>	Schweizerische Nationalbank
<b>KMU</b>	Kleine und mittlere Unternehmen
<b>SGB</b>	Schweizerischer Gewerkschaftsbund
<b>BV</b>	Bundesverfassung
<b>SGV</b>	Schweizerischer Gewerbeverband
<b>AuG</b>	Bundesgesetz über die Ausländerinnen und Ausländer
<b>SIF</b>	Staatssekretariat für internationale Finanzfragen

---

<b>SECO</b>	Secrétariat d'Etat à l'économie
<b>BNS</b>	Banque nationale suisse
<b>PME</b>	petites et moyennes entreprises
<b>USS</b>	Union syndicale suisse
<b>Cst</b>	Constitution fédérale
<b>USAM</b>	Union suisse des arts et métiers
<b>LEtr</b>	Loi fédérale sur les étrangers
<b>SFI</b>	Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales

# Allgemeine Chronik

## Wirtschaft

### Wirtschaftspolitik

#### Wirtschaftspolitik

ANDERES  
DATUM: 31.12.1993  
HANS HIRTER

Die Unternehmerverbände forderten die politischen Instanzen wiederholt zu einer **raschen Realisierung der in Aussicht genommenen Reformen** auf. Die Linke hingegen zeigte sich in vielen Bereichen – allerdings nicht beim Kartellrecht – skeptisch, befürchtet sie doch von dem auch mit dem Schlagwort Deregulierung bezeichneten Prozess einen Abbau von sozialen Rechten und Schutzmassnahmen für die Arbeitnehmer.<sup>1</sup>

### Strukturpolitik

POSTULAT  
DATUM: 16.03.2017  
GUILLAUME ZUMOFEN

Les statistiques montrent que les PME forment la colonne vertébrale de l'économie suisse. Néanmoins, selon Gerhard Pfister (pdc, ZG), le franc fort et la concurrence des pays émergents mettent les PME, et donc indirectement l'emploi, sous pression. Ainsi, il a proposé un postulat afin d'évaluer les modalités de lancement d'un **fonds de placement "Swiss Fund"** qui permettrait non seulement de soutenir le développement économique des **PME**, mais aussi d'offrir des possibilités d'investissements aux milieux intéressés. D'après l'auteur du postulat, les PME manquent de capitaux pour investir et garantir ainsi leur pérennité. Le Conseil fédéral s'est opposé à l'adoption de ce postulat. Il a affirmé qu'un groupe de travail, composé du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), de la BNS, du Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI), d'économiesuisse, de l'Union suisse des arts et métiers (USAM), de l'Association suisse des banquiers (ASB) et de Swissmem, se penche déjà sur la situation du marché du crédit pour les PME depuis 2005. En outre, il estime qu'une telle intervention étatique dans l'économie privée n'est pas adéquate. En effet, il a rappelé que la politique industrielle n'est que rarement couronnée de succès. Cependant, le Conseil national a adopté le postulat par 118 voix contre 69 et 3 abstentions. Les voix de l'UDC qui ont fait bloc contre ce postulat n'ont donc pas suffi.<sup>2</sup>

## Sozialpolitik

### Bevölkerung und Arbeit

#### Arbeitsmarkt

POSITIONSPAPIER UND PAROLEN  
DATUM: 01.11.2017  
DIANE PORCELLANA

Lors de la **procédure de consultation** sur les modifications d'ordonnances dans le cadre de la mise en œuvre de l'art. 121a de la Constitution (Cst), les avis relatifs à la **nouvelle obligation de communiquer les postes vacants ont été récoltés**. A l'exception de l'UDC, tous les participants ont approuvé les modifications de l'Ordonnance sur le service de l'emploi (OSE). Les associations patronales ont toutefois pointé du doigt la charge administrative supplémentaire engendrée par la mesure. En effet, les petites et moyennes entreprises ne disposent pas forcément de personnel spécialisé, voire d'unité juridique, pour y faire face. Concernant la valeur seuil basée sur le taux de chômage à partir de laquelle l'obligation devient effective pour la branche professionnelle, trois cantons (JU, NE, TI), le PS, les syndicats, l'Union des villes suisses et les associations de travailleuses et travailleurs se sont prononcés en faveur de la proposition du Conseil fédéral fixée à 5%. Les associations patronales, neuf cantons (AI, BL, FR, GE, NW, OW, SZ, VS, ZG) et le PVL prônaient un seuil de 8%. S'agissant du délai de restriction de l'information relative aux emplois vacants, treize cantons (AG, BE, BL, BS, GE, GL, GR, NE, SG, SO, TI, UR, VS), le PRD, le PS, certains syndicats et associations de travailleuses et travailleurs ont plaidé pour le délai de cinq jours proposé par le Conseil fédéral. Le PVL et les associations patronales et professionnelles souhaitaient un délai de deux voire trois jours. Le canton de Schwyz a rejeté l'avance en terme d'information. De plus, quinze associations patronales ont préconisé une mise au concours immédiate en l'absence de dossiers de candidature pertinents. Les syndicats et le PS voudraient soumettre les employeuses et employeurs à un devoir de justification concernant l'évaluation d'un dossier comme non approprié. Les exceptions à l'obligation d'annonce des emplois vacants ont été accueillies

favorablement. Toutefois, les employeuses et employeurs aimeraient étendre les règles d'exception. Pour les engagements de courte durée, ils ont soutenu la variante à quatorze jours. Du côté patronal, la variante plus généreuse (moins d'un mois) a été préférée. Finalement, les cantons ont salué le principe inscrit dans la Loi sur les étrangers (LEtr), selon lequel ils sont responsables des contrôles et des sanctions.<sup>3</sup>

**ANDERES**  
DATUM: 18.10.2018  
DIANE PORCELLANA

Une **déclaration tripartite sur le futur du travail et du partenariat social à l'ère de la numérisation de l'économie** a été signée par le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann et les représentants de l'Union patronale suisse, de l'Union suisse des arts et métiers, de l'Union syndicale suisse et de Travail.Suisse. Les différents acteurs s'engagent à assurer la compétitivité de la place économique helvétique en adaptant les conditions sociales et de travail pour défendre et créer des emplois décents et hautement qualifiés. Ils misent également sur la formation et le perfectionnement professionnels, ainsi que sur les conventions collectives de travail pour répondre aux défis découlant de la numérisation de l'économie.<sup>4</sup>

### Arbeitszeit

**GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE**  
DATUM: 07.11.2017  
DIANE PORCELLANA

Profitant du vent libéral soufflant sur le Parlement avec l'acceptation des initiatives parlementaires (16.414 et 16.423), l'**USAM renforce son offensive en faveur de la flexibilisation du marché du travail**. Elle présente un catalogue de mesures, dont notamment l'augmentation du temps de travail hebdomadaire de 45 à 50 heures. Cela répondrait d'une part à la numérisation et à la mobilité croissantes, d'autre part permettrait de s'adapter aux pics de travail. La faitière revendique également des dérogations à la règle des 11 heures de repos consécutives. Le temps de repos journalier devrait être réduit de 11 heures à 8 heures deux fois par semaine au lieu d'une. Derrière ses **propositions**, l'USAM assure que le but recherché est davantage de flexibilité, et non pas une augmentation du temps de travail. L'USS et Travail.Suisse rejettent la flexibilité demandée. Pour ces derniers, réagir à la numérisation ne doit pas se traduire par plus de flexibilisation.<sup>5</sup>

### Soziale Gruppen

#### Asylpolitik

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 24.09.2006  
MARIANNE BENTELI

Bundesgesetz über die Ausländerinnen und Ausländer (AuG)  
**Abstimmung vom 24. September 2006**

Beteiligung: 48,9%  
Ja: 1 602 134 (68,0%)  
Nein: 755 119 (32,0%)

Parolen: Ja: CVP (6\*), FDP (1\*), SVP, LP, SD, EDU, FPS, Lega; Economiesuisse, SGV, SBV.  
Nein: SP, EVP (1\*), CSP, PdA, GP; SGB, Travail.Suisse, ev. und kath. Landeskirchen, Hilfswerke, Schweizerische Flüchtlingshilfe.

\* In Klammer Anzahl abweichender Kantonalsektionen

---

1) Maschinenindustrie: Bund, 24.2.93. Vorort: NZZ, 22.4.93; NQ, 6.5. und 13.9.93; TA, 26.8.93. Linke: SP-Pressedienst, 26.1.93. Vgl. auch NZZ, 31.12.93.  
2) BO CN, 2017, pp.487  
3) Communiqué de presse SECO 28.6.17; Communiqué de presse SECO du 16.6.17; Rapport SEM du 11.17  
4) Communiqué de presse du SECO du 18.10.18  
5) BU, BZ, Lib, NZZ, TG, 8.11.17